



**PREFECTURE  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°78-2022-095

PUBLIÉ LE 10 MAI 2022

# Sommaire

## **Préfecture des Yvelines / Direction des sécurités**

78-2022-05-06-00009 - PV BNSSA Initial 06/05/2022 - Croix Blanche 78 (26 pages)

Page 3

Préfecture des Yvelines

78-2022-05-06-00009

PV BNSSA Initial 06/05/2022 - Croix Blanche 78

Comité départemental des Secouristes Français  
**CROIX BLANCHE DES YVELINES**  
 3 Rue Mansart - 78370 PLAISIR  
 ☎ 01 30 55 02 02 Mail: info@croixblanche78.org  
 Siret: 410 587 976 00037 - Code APE 8899B

ORGANISME DE FORMATION (en toutes lettres)	DATE DU PV (en toutes lettres)	Numéro	Civilité (en toutes lettres)	Prénom	NOM (en majuscules)	Département de résidence (en toutes lettres)	
Comité départemental des Secouristes Français Croix Blanche des Yvelines	6 mai 2022	1				Yvelines	
		2	Monsieur	Axel	COSTES		
		3	Monsieur	BAPTISTE	DELICOURT		Hauts de seine
		4	Monsieur	PIERRE	DRENEAU		Yvelines
		5	Madame	MANON	DUPLENNE		Eure et Loire
		6	Monsieur	Axel	EGRON		Yvelines
		7	Monsieur	SAM	ESPOSITO		Yvelines
		8	Madame	AXELLE	GERVAIS		Yvelines
		9	Monsieur	JOSEPH	JANNIC		PARIS
		10	Monsieur	Antoine	KYVEL		EURE ET LOIRE
		11	Monsieur	Kerrian	LAURENT		Yvelines
		12	Monsieur	HUGO	LHOMME		Yvelines
		13	Madame	BAPTISTE	LUBIN		Yvelines
		14	Madame	MYRIAM	MARTINEZ		HAUTS DE SEINE
	Monsieur	Valentin	VEIS		Yvelines		

Exemple ORGANISME DE FORMATION (en toutes lettres)	Exemple DATE DU PV (en toutes lettres)	Exemple civilité (en toutes lettres)	Exemple Prénom	Exemple NOM (en majuscules)	Exemple Département de résidence (en toutes lettres)
Comité départemental des Secouristes Français Croix Blanche des Yvelines	6 mai 2022	Monsieur	BERNARD	DABAS	YVELINES

**TABLEAU DES CANDIDATS AYANT REUSSI L'EXAMEN DU BNSSA**



A l'issue de chaque examen, l'organisme de formation doit transmettre au SGZDS/BASC dans les plus brefs délais :

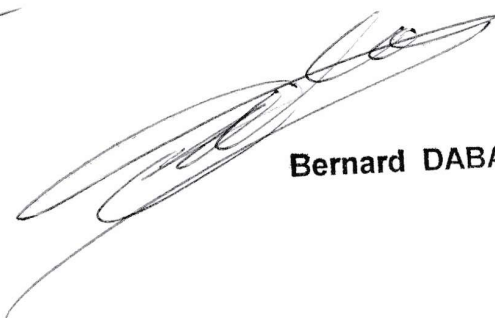
- une copie du PV de l'examen
- le présent tableau complété, au format tableur (modifiable)

Transmettre ces fichiers par courriel, à l'adresse suivante : [sgzds-sjpc-dps@interieur.gouv.fr](mailto:sgzds-sjpc-dps@interieur.gouv.fr)  
 Tous les candidats qui ont réussi l'examen doivent être précisés, y compris les mineurs.

La préfecture publiera la liste des candidats qui ont réussi l'examen au Recueil des actes administratif (RAA).

Nombre total de candidats	15
Parmi les candidats, nombre de femmes	3
Nombre total des admis	14
Parmi les admis, nombre de femmes	3

marc Bachet   
 Sandra de Nave 

  
**Bernard DABAS**

DATE	VENDREDI 06 MAI 2022
ASSOCIATION/ORGANISME	ASSOCIATION DES SECOURISTES Français CROIX BLANCHE 78
ADRESSE CENTRE D'EXAMEN	PISCINE SAINT CYR - Bld Henri BARBUSSE- 78210 SAINT CYR L'ECOLE


**PROCÈS-VERBAL**  
**BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

CIV.	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DENAISSANCE	EPREUVES				RESULTATS			OBSERVATIONS	RESERVE A L'ADMINISTRATION	
					N°1	N°2	N°3	N°4	APTE	INAPTE	ABSENT			
1	Mr	COSTES	Axel	1 février 2002	VERSAILLES	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2	Mr	DELICOURT	BAPTISTE	6 janvier 2000	BOURG LA REINE	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3	Mr	DRENEAU	PIERRE	28 août 2002	MANTES LA JOLIE	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	Mm	DUPLASSE	MANON	30 juin 1990	ARGENTEUIL	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	Mr	EGRON	Axel	31 mai 2003	CLAMART	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	Mr	ESPOSITO *	SAM	8 février 2005	COLMAR	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	Mm	GERVAIS	AXELLE	15 janvier 2004	PARIS 17	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8	Mr	JANNIC	JOSEPH	1 août 2002	paris	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	Mr	KYVEL *	Antoine	28 juin 2004	LES LILAS	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	Mr	LAURENT	Kerrian	11 décembre 2003	Nîmes	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	Mr	LHOMME	HUGO	19 octobre 2002	BREST	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	Mr	LUBIN	BAPTISTE	25 mars 1996	PONTOISE	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	Mm	MARTINEZ	Myriam	3 juillet 2002	COLOMBES	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	Mr	MENELET	Mathis	7 novembre 2003	MEUDON	INAPTE	Apte	Apte	ABSENT	<input type="checkbox"/>	✗	<input type="checkbox"/>		
15	Mr	VEÏS *	Valentin	1 septembre 2004	LIMOGES	Apte	Apte	Apte	Apte	✗	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
23										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS	15
NOMBRE DE CANDIDATS DÉCLARÉS APTE	14

**SIGNATURE DU PRESIDENT**

Comité départemental des Secouristes Français  
**CROIX BLANCHE DES YVELINES**  
3 Rue Mansart - 78376 PLAISIR  
☎ 01 30 55 02 02 Mail: info@croixblanche78.org  
Siret: 410 587 978 00837 - Code APE 8899E



DABAS Bernard

**SIGNATURE DES MEMBRES DE JURY**

MEMBRE 1	DABAS Bernard - président de jury - Formateur de formateur
MEMBRE 2	Sandro DE MARCO - BEESAN
MEMBRE 3	BACHELET Marc - BNSSA- PAE FPS
MEMBRE 4	

**PROCÈS-VERBAL**  
**BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**  
- OBSERVATIONS -

CIV.	NOM	PRENOM	OBSERVATIONS
1 M.	COSTES	Axel	candidat validé
2 M.	DELICOURT	BAPTISTE	candidat validé
3 M.	DRENEAU	PIERRE	candidat validé
4 Mme.	DUPLENNE	MANON	candidat validé
5 M.	EGRON	Axel	candidat validé
6 M.	ESPOSITO	SAM	candidat validé
7 M.	GERVAIS	AXELLE	candidat validé
8 M.	JANNIC	JOSEPH	candidat validé
9 M.	KYVEL	Antoine	candidat validé
10 M.	LAURENT	Kerrian	candidat validé
11 M.	LHOMME	HUGO	candidat validé
12 M.	LUBIN	BAPTISTE	candidat validé
13 Mme.	MARTINEZ	MYRIAM	candidat validé
14 M.	MENELET	Mathis	candidat non validé aux epreuves 1 et 4
15 M.	VEÏS	Valentin	candidat validé
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			

**SIGNATURE DU PRÉSIDENT**

Comité départemental des Secouristes Français  
**CROIX BLANCHE DES YVELINES**  
3 Rue Maréchal - 78370 PLAISIR  
☎ 01 30 55 02 02 Mail: info@croixblanche78.org  
Siret: 410 587 976 00037 - Code APE 8899B  
Bernard DABAS

**SIGNATURE DES MEMBRES DE JURY**

MEMBRE 1	M. Marc BACHELET
MEMBRE 2	M. Bernard DABAS
MEMBRE 3	M. Sandro DE MARCO
MEMBRE 4	









**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** COSTÈS      **PRENOM :** AXEL      **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	o	
Procède à un dégagement	o	
Remorque la victime	o	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	o	
Décrit l'action de secours attendue	o	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	o	
Précise l'alerte des secours	o	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

**APTE**

**INAPTE**

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** DELICOURT **PRENOM :** BAPTISTE **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.


Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.


Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	✓	
Procède à un dégagement	✓	
Remorque la victime	✓	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	✓	
Décrit l'action de secours attendue	✓	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	✓	
Précise l'alerte des secours	✓	


A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs 

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS 

DE MARCO Sandro / BEESAN 



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** DRENEW **PRENOM :** PIERRE **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	/	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** DUPL ENNE

**PRENOM :** DANON

**Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	x	
Procède à un dégagement	x	
Remorque la victime	x	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	x	
Décrit l'action de secours attendue	x	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	x	
Précise l'alerte des secours	x	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

**APTÉ**

**INAPTE**

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** EGRON      **PRENOM :** AXEL      **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	✓	
Procède à un dégagement	✓	
Remorque la victime	✓	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	✓	
Décrit l'action de secours attendue	✓	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	✓	
Précise l'alerte des secours	✓	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

**Les membres du Jury :**

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** ESPOSITO **PRENOM :** SAM **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	x	
Procède à un dégagement	x	
Remorque la victime	x	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	x	
Décrit l'action de secours attendue	x	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	x	
Précise l'alerte des secours	x	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** GERVAIS **PRENOM :** AXELLE **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

**APTE**

**INAPTE**

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** JANNIC **PRENOM :** JOSEPH **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN





**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** KYUEL      **PRENOM :** ANTOINE      **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** LAURENT **PRENOM :** KERRIAN **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** L H O N N E    **PRENOM :** H U G O    **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** LUBIN      **PRENOM :** BAPTISTE      **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** MARTINEZ **PRENOM :** AYLIAO

**Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

**APTE**

**INAPTE**

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** NEWELLE **PRENOM :** Mathis **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.


Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.


Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	


**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

**Les membres du Jury :**

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs 

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS 

DE MARCO Sandro / BEESAN 



**GRILLE D'EVALUATION EPREUVES ACTION DU SAUVETEUR SUR LA VICTIME**

**NOM :** VEIS                      **PRENOM :** VALENTIN                      **Date :** Vend 06/05/2022

Rappel de l'épreuve 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Critères d'appréciations	OUI	NON
Effectue une nage d'approche	X	
Procède à un dégagement	X	
Remorque la victime	X	
Procède à l'évaluation des fonctions vitales	X	
Décrit l'action de secours attendue	X	
Décrit la procédure d'évacuation du bassin	X	
Précise l'alerte des secours	X	

**A l'issue de sa prestation, le candidat est déclaré :**

<b>APTE</b>	<b>INAPTE</b>
-------------	---------------

Les membres du Jury :

DABAS Bernard / président / formateur de formateurs

BACHELET Marc / BNSSA / PAE FPS

DE MARCO Sandro / BEESAN







## Résultats collectifs

Secouristes Français Croix Blanche 78  
03 rue Mansart  
78370 PLAISIR

Tél. 01.30.55.02.02  
Fax

### EXAMEN BNSSA AVRIL 2022

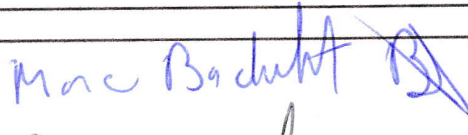
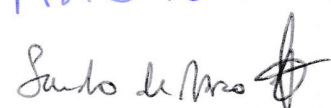
Date formation : 23/04/2022 - 06/05/2022  
Date test : 06/05/2022  
Lieu formation :  
Animateur :  
Questionnaire : QCM 40 bnssa2022

Nom	Prénom	Société	Résultat	Appréciation
COSTES	Axel		35,0 / 40	
DELICOURT	Baptiste	INC	39,0 / 40	
DRENEAU	Pierre		38,0 / 40	
DUPLENNE	Manon		39,0 / 40	
EGRON	Axel		37,0 / 40	
ESPOSITO	Sam		38,0 / 40	
GERVAIS	Axelle		39,0 / 40	
JANNIC	Joseph		39,0 / 40	
KYVEL	Antoine	INC	34,0 / 40	
LAURENT	Kerrian		39,0 / 40	
LHOMME	Hugo		40,0 / 40	
LUBIN	Baptiste		37,0 / 40	
MARTINEZ	Myriam		38,0 / 40	
MENELET	Mathis	ABSENT	0,0 / 40	
VEIS	Valentin		38,0 / 40	

Programme réalisé

Remarques

  
Bernard DABAS

  
Marc Badier  
  
Sandrine de Mors



# Analyse résultats

**Secouristes Français Croix Blanche 78**  
 03 rue Mansart  
 78370 PLAISIR

Tél. **01.30.55.02.02**  
 Fax

## EXAMEN BNSSA AVRIL 2022

Date formation : **23/04/2022 - 06/05/2022**  
 Date test : **06/05/2022**  
 Lieu formation :  
 Animateur :  
 Questionnaire : **QCM 40 bnssa2022**

Nb. Stagiaires **15**


Intitulé réponses	% réponses	Rep. Justes
<b>2022 thème 1.connaissance du milieu</b>		
<b>Sur l'échelle de Beaufort:</b>		<b>1-2</b>
A - Le chiffre 10 correspond à une tempête.	87%	
B - Le chiffre 0 correspond à une mer calme.	87%	
C - Les chiffres correspondent à la hauteur des vagues mesurées en mètre.		
D - L'échelle de Beaufort va de 0 à 20.		
<b>Il existe, dans la réglementation française, plusieurs catégories de baignades:</b>		<b>1</b>
A - Les baignades interdites , aux risques et périls des usagers , autorisées et aménagées	80%	
B - Les baignades aux risques et périls des usagers , autorisées et surveillées.	7%	
C - Les baignades aux risques et périls des usagers , surveillées et non surveillées.	13%	
<b>Il est possible de se baigner dans les plans d'eau:</b>		<b>1-2</b>
A - Qui sont autorisés par le maire.	80%	
B - Où il n'y a pas de panneau baignade interdite.	93%	
C - Seulement s'il y a un poste de secours.		
D - Seulement s'il y a un panneau baignade à vos risques et périls.	7%	
<b>Le balisage en navigation comprend:</b>		<b>1-2-4</b>
A - Des marques latérales.	93%	
B - Des marques cardinales.	93%	
C - Des marques transversales.		
D - Des marques d'eaux saines	93%	
<b>Pour prendre la météo marine , vous pouvez:</b>		<b>2-3</b>
A - Faire le 112.		
B - Consulter l'application mobile ou le site internet de météo France.	93%	
C - Écouter le bulletin météo émis par les CROSS et les Sémaphores sur le canal VHF.	93%	
<b>Une noyade:</b>		<b>1-2-3</b>
A - Peut être provoquée par un malaise dans l'eau.	93%	
B - Peut être provoquée par un traumatisme violent.	93%	
C - Peut être provoquée par une hypothermie.	93%	
D - Est toujours le fait d'un mauvais nageur.		
<b>L'échelle de Beaufort est:</b>		<b>2-4</b>
A - Une grille de notation des sauveteurs en fin de saison.		
B - Une grille qui indique la force du vent et les effets sur l'état de la mer.	93%	
C - Une échelle de valeur qui informe de la hauteur des marées.		
D - Internationale et permet à tous les marins de la comprendre.	93%	
<b>Dès que l'on détecte des méduses , la fermeture de la baignade est obligatoire.</b>		<b>2-3</b>
A - Oui.		
B - Non , les méduses sont régulièrement présentes dans la mer.	93%	
C - Oui , si les autorités sanitaires l'exigent.	93%	

*Marc Boudin*  
*Santo de Almeida*

**2022 thème 2 diplômes compétences obligations**

<b>Parmi ces obligations , lesquelles sont applicables au BNSSA souhaitant exercer</b>		<b>2-4</b>
A - Être titulaire du certificat de compétence PSE2.		
B - Le récépissé de déclaration de la préfecture.	93%	
C - Le certificat de vaccination pour l'hépatite B.		
D - L'affichage du diplôme.	93%	
<b>La demande de dérogation équivaut à :</b>		<b>1</b>
A - Pouvoir travailler sans maître nageur sauveteur.	93%	
B - Une déclaration d'exercice dans une piscine.	20%	
C - Être autorisé à faire des cours de natation.		
<b>Un BNSSA peut surveiller seul , sans dérogation préfectorale , dans :</b>		<b>1-4</b>
A - Un plan d'eau d'accès gratuit.	87%	
B - Une piscine d'accès payant.		
C - Un plan d'eau d'accès payant.		
D - Une baignade en accueil de loisirs.	93%	
<b>Un titulaire du surveillant de baignade peut :</b>		<b>3-4</b>
A - Surveiller un groupe de 50 enfants en baignade non aménagée mais autorisée.		
B - Surveiller un groupe de 30 enfants de moins de 6 ans en baignade non aménagée m		
C - Surveiller un groupe de 30 enfants de plus de 6 ans en baignade non aménagée ma	87%	
D - Surveiller un groupe de 15 enfants de moins de 6 ans en baignade non aménagée m	93%	
<b>Un BNSSA peut piloter un bateau à moteur qui est à sa disposition au poste de sec</b>		<b>3-4</b>
A - Sans permis , quelle que soit la puissance du moteur s'il ne dépasse pas une vitesse		
B - Sans permis , quelle que soit la puissance du moteur , c'est un engin de secours.		
C - Sans permis , uniquement si la puissance du moteur est inférieure à 6 Cv.	73%	
D - Avec permis de plaisance , option côtière , quelle que soit la puissance du moteur à	87%	
<b>Suite à une noyade dans un lieu surveillé , la responsabilité civile d'un BNSSA :</b>		<b>1</b>
A - Peut être engagée.	93%	
B - Ne peut jamais être engagée.		
C - N'est pas engagée si un MNS est présent.		
<b>Les CROSS principaux sont au nombre de :</b>		<b>1-3</b>
A - 2 en outre mer.	87%	
B - 8 en métropole.		
C - 5 en métropole.	93%	
D - 4 en outre mer.	7%	
<b>Dans un club de natation sportive , contre rémunération :</b>		<b>1-3</b>
A - Un BNSSA peut assurer la surveillance des adhérents.	93%	
B - Un BNSSA peut encadrer les activités et assurer certains cours.		
C - Un titulaire du titre de MNS peut assurer l'enseignement de la natation.	93%	
D - Un titulaire du titre de surveillant de baignade peut assurer l'enseignement de la nata		
<b>2022 thème 3 organisation administrative</b>		
<b>Un surveillant de baignade :</b>		<b>1-2</b>
A - Peut organiser une baignade de mineurs sur plage surveillée.	93%	
B - Peut organiser une baignade de mineurs sur une plage non surveillée.	87%	
C - Peut assurer la surveillance de mineurs uniquement en assistance d'un MNS.		
<b>Où le POSS doit il obligatoirement être installé ?</b>		<b>1-2</b>
A - Dans tous les établissements de bain d'accès payant.	93%	
B - Dans les lieux de baignades autorisés et d'accès payant.	93%	
C - Dans les piscine de copropriétés.		
<b>Le préfet maritime peut intervenir dans la zone des 300 mètres :</b>		<b>1</b>
A - Si l'ampleur de la catastrophe est trop importante pour être gérée par le maire.	93%	
B - Seulement si le maire donne son accord.		
C - Si la zone n'est pas aménagée pour la baignade.	7%	
<b>Comment se nomme le document affiché dans un poste de secours pour régleme</b>		<b>3</b>
A - Une loi.		
B - Un décret ministériel.		

*Marc Bachelot*  
*Jean de Me*



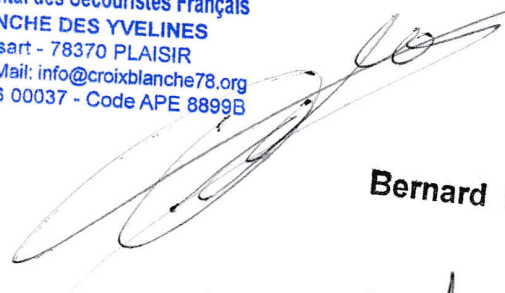
C - Un arrêté municipal. D - Une circulaire ministérielle.	93%	
<b>Le préfet peut prendre la décision d'interdire une baignade :</b>		1
A - Lorsque le maire ne respecte pas ses obligations.	93%	
B - Lorsqu'un conflit politique oppose le maire et le préfet.		
C - Ne peut pas l'interdire , mais c'est le maire qui sera responsable devant la justice.		
D - Sur avis , de la direction départementale à la jeunesse , à l'engagement et aux sport		
<b>Le maire:</b>		1-3-4
A - Recrute le personnel de surveillance des plages.	93%	
B - Détermine la couleur du drapeau à hisser.		
C - Fait afficher un arrêté municipal pour la baignade.	93%	
D - Dispose des pouvoirs de police spéciale.	93%	
<b>Sur une commune du littoral , le maire reste responsable de la baignade :</b>		1
A - Durant toute l'année.	93%	
B - Uniquement pendant la période estivale.		
C - N'est jamais responsable tant qu'il n'a pas installé de poste de secours.		
<b>Le maire peut salarier un sauveteur dans un poste de secours comme :</b>		2
A - Travailleur indépendant.		
B - Employé communal.	93%	
C - Auto entrepreneur.		
<b>2022 thème 4 organisation de la sécurité</b>		
<b>Un poste de secours doit être de couleur :</b>		2
A - Bleue.		
B - Indifférente , mais identifiable par un bandeau rouge et jaune de 20 cm.	93%	
C - Rouge.		
D - Blanche.		
<b>Le drapeau rouge hissé .</b>		1-4
A - Il signale que la zone de baignade est interdite et surveillée.	93%	
B - Il permet au sauveteur de quitter le poste.		
C - Il indique que la baignade est dangereuse mais surveillée.		
D - Il peut l'être en présence d'un orage.	80%	
<b>Dans une baignade surveillée , l'aménagement d'une zone dite « petit bain »:</b>		2
A - Est obligatoire.		
B - Est souhaitable , dès que possible.	93%	
C - Voit sa profondeur d'eau limité à 2m.		
<b>Le POSS est obligatoire :</b>		3
A - Dans tous les lieux de baignade.		
B - Dans les piscines uniquement.		
C - Uniquement dans les lieux d'accès payant.	93%	
D - Uniquement lorsqu'il y a un maître nageur sauveteur.		
<b>Le POSS :</b>		1-3
A - Doit comprendre un descriptif des installations.	93%	
B - N'est pas obligatoire en piscine.		
C - Est le plan d'organisation de la surveillance et des secours.	93%	
<b>Pour fermer un poste , le drapeau est baissé :</b>		1-3
A - Avant le rangement de tout la matériel.	93%	
B - Après le rangement de tout le matériel.		
C - À l'heure fixée par les horaires de surveillance.	93%	
<b>2022 thème 5 surveillances et sécurité des activités spécifiques</b>		
<b>Les engin pneumatiques tractés pour les particuliers :</b>		1-2
A - Doivent avoir une personne à bord en plus du pilote pour surveiller l'activité.	93%	
B - Doivent , arborer une flamme fluorescente orange de 2m.	80%	
C - Les personnes embarquées sur l'engin pneumatique n'ont pas besoin de gilets.		
<b>Quelle est la vitesse maximale autorisée avec un bateau à moteur dans la zone des</b>		2

Marc Sachet  
Secrétaire de M. A.

A - 3 nœuds.		
B - 5 nœuds.	93%	
C - Non limitée.		
<b>Concernant les groupes d'enfants en centre de vacances :</b>		<b>4</b>
A - Les enfants de plus de 6 ans peuvent être 20 dans l'eau au maximum.		
B - Les enfants de plus de 6 ans , un animateur pour 8 doit être présent dans l'eau.	7%	
C - Les enfants de moins de 6 ans peuvent être au maximum 40 dans l'eau.	7%	
D - Pour les enfants de moins de 6 ans , un animateur pour 5 doit être présent dans l'eau.	87%	
<b>Sur plage , aménagée et surveillée , on doit trouver obligatoirement :</b>		<b>1-2</b>
A - Un panneau journalier d'information.	87%	
B - Un panneau permanent d'information.	93%	
C - Un panneau de l'office du tourisme.		
<b>Pour pratiquer le ski nautique :</b>		<b>1-3</b>
A - Je dois porter un gilet de sauvetage.	93%	
B - En rivière , je peux pratiquer n'importe où.		
C - En mer , je dois pratiquer au-delà de la zone des 300m.	93%	
<b>2022 thème 6 conduite à tenir en cas d'accident</b>		
<b>Le chlore utilisé en piscine pour le traitement de l'eau :</b>		<b>1-2</b>
A - Peut s'avérer très toxique.	93%	
B - Peut être conditionné sous forme liquide , solide ou gazeuse.	93%	
C - A des propriétés spécifiques pour ne pas brûler au contact de la peau.		
D - A des propriétés spécifiques pour ne pas exploser en cas de mauvaise manipulation.	7%	
<b>Lors d'un accident de plongée ,</b>		<b>1-3</b>
A - Une des raisons peut être une remontée trop rapide.	93%	
B - Les paramètres de durée et de profondeur ne rentrent pas en ligne de compte.		
C - Il est utile de préciser le nombre de plongeurs dans la palanquée.	93%	
D - L'administration d'oxygène et d'aspirine est déconseillée.	13%	
<b>Le matériel de réanimation cardio-pulmonaire est composé:</b>		<b>1-3-4</b>
A - D'un ballon auto remplisseur.	93%	
B - D'une bouteille d'air comprimé.		
C - D'un aspirateur de mucosités.	93%	
D - D'un défibrillateur.	93%	
<b>Lors d'un accident de plongée :</b>		<b>2-3</b>
A - Il suffit d'organiser la prise en charge du plongeur accidenté.		
B - Il faut organiser la prise en charge de la palanquée complète.	93%	
C - En mer , le CROSS doit être informé.	93%	
D - En lac , voies navigables de France doit être informé.		
<b>Evaluation des fonctions vitales.</b>		<b>3</b>
A - Il existe quatre fonctions vitales.		
B - Dans l'ordre , le sauveteur contrôle la ventilation , l'inconscience , la circulation.	27%	
C - L'évaluation de la fonction circulatoire ne doit pas excéder 10 secondes.	87%	
D - Même en cas d'hémorragie visible , le sauveteur effectue d'abord le contrôle des fonctions vitales.	13%	

Comité départemental des Secouristes Français  
**CROIX BLANCHE DES YVELINES**  
 3 Rue Mansart - 78370 PLAISIR  
 ☎ 01 30 55 02 02 Mail: info@croixblanche78.org  
 Siret: 410 587 976 00037 - Code APE 8899B

Marc Bouchet



Bernard DABA

